

## Association du Réseau ACTIPOLE21 - ARA21

*Les Télécentres en Réseau*

Hôtel de Ville

92160 Antony

Téléphone : 01 40 96 71 65

Mail : [christian.ollivry@actipole21.fr](mailto:christian.ollivry@actipole21.fr)

Site internet : [www.actipole21.org](http://www.actipole21.org)

*Le réseau de transport, en multipliant les points de connections et le maillage, fait émerger des hubs locaux où peuvent s'implanter des télécentres qui portent l'activité professionnelle au coeur des bassins de vie et d'habitat, redessinant une carte multipolaire à l'attractivité territoriale retrouvée.*

*ARA21 stimule leur implantation et les met en cohérence avec le label ACTIPOLE21. Ils permettent aux salariés/indépendants de réaliser des objectifs professionnels dans un cadre de qualité tout en, améliorant l'équilibre de vie privée/professionnelle.*

*« Mon bureau près de chez moi : « A ma station ».*

L'accroissement de la performance des salariés, *la diminution des temps de transports* et l'épanouissement personnel sont ses lignes directrices de ARA21 qui détient la marque et gère le label ACTIPOLE21. Elle réunit des collectivités territoriales, des institutions, des opérateurs de transport, des entreprises et des citoyens autour du télétravail en télécentres. L'organisation proposée est au croisement de la *vie sociale, professionnelle et privée*.

L'approche porteuse des valeurs du développement durable est une réponse à la nécessaire densification et mixité et multifonctionnalité des espaces. Habitat, commerces, bureaux, administration et services se mélangent dans une promiscuité et proximité qui accroît leur accessibilité, leur attractivité et leur efficacité au travers un modèle de fonctionnement en réseau de tiers-lieux pour professionnels proche ou dans les implantations du réseau .

ARA21 intervient pour créer les conditions de la mise en œuvre d'un réseau maillé de télécentres proche des noeuds de transport et en réussissant l'intégration. Elle structure, organise et donne de la visibilité au service délivré par les lieux de télétravail et de télé-activités. Le label ACTIPOLE21 caractérise la nature et le niveau du service. Il fixe les critères de qualité : *connectivité, proximité, services, socialisation et interopérabilité* des télécentres du réseau.

ARA21 met en priorité le maillage urbain, en cohérence avec les ambitions de la ville durable, des nouveaux modèles d'organisation et de relations au travail et, bien entendu, la diminution des transports pendulaires au travers d'une offre pour les salariés dans les nœuds de transport.

Situés dans ou proches les « hubs de transport », les espaces ACTIPOLE21 sont proches du domicile des salariés ainsi que des nœuds de communication recherchés par les nomades. Ils se distinguent par leur accessibilité, le niveau de qualité des services proposés, la flexibilité des offres et la convivialité d'un lieu mis à disposition des entreprises sur un mode locatif où la relation avec d'autres professionnels est grandement favorisée.

Christian Ollivry

Président ARA21

Elu de la ville d'Antony

[Christian.ollivry@actipole21.fr](mailto:Christian.ollivry@actipole21.fr)



Association du Réseau ACTIPOLE21 « Les Télécentres en Réseau »

## **Des dépenses humaines , économiques et structurelles en forte croissance.**

Une étude de l'Observatoire régional de la santé au travail publiée en mai 2010 précise que 60% des salariés franciliens considèrent que les transports sont une source de stress et de fatigue. Les temps de trajet domicile-travail ont tendance à s'allonger et à s'amplifier avec la périurbanisation. De plus en plus d'entreprises quittent les centres-villes pour s'installer en périphérie; les déplacements de banlieue à banlieue sont souvent longs et difficiles. Par exemple, le temps moyen de transport des salariés de SetM est de 2h35 par jour.

Dans le même temps, les entreprises doivent continuellement s'adapter au marché. Les coûts des bureaux deviennent des charges très importantes et non rentabilisées.

*D'où le paradoxe: le renforcement du transport et leurs améliorations conduisent souvent à des logiques résidentielles en premier abord moins coûteuses, mais qui éloignent le domicile du travail. Les temps de transport s'accroissant, les réseaux de transport peinent à apporter les réponses demandées par les salariés en entreprise, qui souvent interviennent tard. Cependant, le Grand Paris peut répondre à l'attente des citoyens avec une palette de services in situ grâce à l'implantation cohérente de télécentres en réseau.*

## **Télétravail : une réponse aux contraintes liées aux déplacements professionnels.**

*Principales contraintes urbaines et suburbaines constatées :*

- 1. pour les individus, le temps de transport s'ajoutant à celui du travail génère des difficultés de gestion entre les exigences de la vie privée et de la vie professionnelle.*
- 2. pour les acteurs économiques, le coût lié à la saturation des réseaux et des axes de transport est un frein à la bonne marche des entreprises et de la productivité attendue des salariés (retards, absences, stress et fatigues liés aux déplacements).*
- 3. pour les acteurs publics, le développement des infrastructures de transport butte sur les financements à mobiliser au regard d'une demande de plus en plus importante (droit à la mobilité, à l'accessibilité).*
- 4. pour la société, l'ensemble des initiatives visant à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements est un enjeu important.*

### **Emergence de nouvelles pratiques de mobilité et d'exécution des tâches.**

Le télétravail, trop tôt admis comme une niche, pourrait donc être reconsidéré dans toutes ses formes, sous l'angle de la problématique renouvelée des déplacements. On peut en effet le considérer comme une organisation du travail qui n'a jamais « pris » et qui n'a pas dépassé le stade de l'expérimentation confidentielle, faute de la conjonction que l'on peut observer aujourd'hui entre une incitation économique incontournable (l'accroissement de la durée et du prix des déplacements) et d'une injonction politique à réduire les effets environnementaux de la mobilité quotidienne (la réduction des GES).

*Le télétravail, pour être attractif et réduire les déplacements, doit s'effectuer dans un cadre professionnel et être accessible à toutes les catégories de personnels sédentaires du tertiaire, pour lesquelles, bien entendu, les contacts personnels sont essentiels.*

Plus d'une vingtaine d'accords d'entreprises basés sur la possibilité pour les salariés de réaliser leur activité un à plusieurs jours/semaine hors de l'entreprise montrent la voie à suivre. Cependant, la perspective de travailler à domicile est un frein pour une partie des employeurs comme des salariés et présente des dangers tels que l'isolement. Le télécentre, sous certaines conditions, apparaît être une réponse pertinente.

Le télétravail est aujourd'hui possible grâce aux réseaux et outils communicants (THD, ordinateurs et téléphone portables). Il a d'abord concerné certaines catégories de salariés dont l'activité nécessitait de nombreux déplacements. Avec la dématérialisation, beaucoup d'autres catégories ayant des déplacements pendulaires deviennent éligibles.

### **Le Grand Paris opérateur du télétravail.**

Les territoires s'aménagent autour des ressources locales existantes (économiques, culturelles, naturelles) et des réseaux qui les relient à "l'extérieur". Ainsi se développent des centres urbains, pôles attracteurs d'emploi, de services, de populations autour desquels se déploient des zones périurbaines, qui se développent en lien -parfois en dépendance- avec les pôles centraux.

*Poser la question du télétravail, dans une logique territoriale au sein du projet du Grand Paris, pose celle de l'aménagement, des flux et des solidarités entre communes et donc l'implantation de télécentres sur le territoire du Grand Paris.*

### **Un gisement pour les collectivités locales.**

Trop peu de communes de la région parisienne se sont encore saisi des questions liées au télétravail ou n'ont pas été invitées à y réfléchir.

*En favorisant le maintien d'une partie de leurs populations salariées éligible pour des lieux professionnels à proximité de leur domicile un à trois jours/semaine, les communes créeraient les conditions d'une plus grande inscription dans la vie locale, économique, sociale et agiraient pour réduire les déplacements routiers et en transports en commun, fluidifiant ainsi les circulations locales et de longues distances.*

Par ailleurs, l'offre est ouverte à d'autres populations souvent à la recherche d'espaces: travailleurs indépendants, créateurs d'entreprise, étudiants, TPE ou PME.

*Le télétravail dans les hubs peut être un des axes permettant un rééquilibrage entre des pôles d'emplois et des communes actuellement faiblement développées économiquement. Pour créer un impact, on doit imaginer plus d'un millier de télécentres sur la région.*

### **Expérimentations**

L'expérimentation et l'évaluation peuvent être centrées sur de nombreux services et aménagements destinés à faciliter l'adoption de nouvelles modalités de déplacement, en phase avec les orientations des politiques publiques.

Le montage de partenariats entre experts, acteurs privés ou opérateurs de transport publics et collectivités pour concevoir et évaluer des reformulations de l'aménagement territorial, les réaménagements de l'espace public, les expérimentations d'offres de services de mobilité et

d'information au profit de formes de *mobilité durable*, proches des nœuds de communication résidentiels, sont essentiels pour optimiser les réponses.

## **Télécentre ACTIPOLE21 sur les nœuds des hubs du Grand Paris**

***ARA21 développe une nouvelle filière de services pour apporter aux salariés et aux indépendants une meilleure efficacité dans leur travail, tout en diminuant l'usage des transports grâce à l'implantation de services sur les nœuds du Grand Paris:***

- *Accroître la performance au travail dans les entreprises et les administrations en Adoucissant les circulations et les pics de transport,*
- *Maîtriser les déplacements liés au travail en utilisant la ressource des « hubs » ou des stations du Grand Paris.*
- *Améliorer la qualité de la vie et de la santé des salariés.*
- *Stimuler la croissance en facilitant l'installation d'entreprises dans ces télécentres ;*
- *Concevoir/expérimenter des solutions partagées - services, équipements, aménagements - de télétravail ;*
- *Effets indirects : agir sur le bien-être d'une partie des salariés, économiser les infrastructures de transport et diminuer les émissions de GES.*

### **Recherche-action.**

- *Identifier sur les territoires choisis le potentiel de télétravailleurs, sachant que l'organisation de l'employeur en est le déclencheur.*
- *Identifier les effets directs en termes de déplacements - décongestion des réseaux- du développement d'une offre dans et auprès des stations.*
- *Définir les services, les équipements, la gouvernance adaptés au développement d'une offre cohérente dans une perspective interterritoriale.*
- *Préciser le rôle des acteurs territoriaux.*
- *Evaluer les impacts en termes d'émissions CO2, de réduction des inégalités territoriales, de qualité de vie, les économies d'infrastructure et de leur entretien.*

### **Déploiement.**

***Le déploiement du réseau passe par une expérimentation et un pilote :***

- *Identifier et accompagner les entreprises/administrations prêtes proposer à leurs salariés un travail en télécentres labellisés. Travailler sur les freins.*
- *Préciser les contenus du label ACTIPOLE21 : normes et standards, sécurisation des réseaux, principes d'itinérance et d'infrastructure commune.*
- *Déployer une expérimentation puis un pilote de 10 à 15 télécentres répartis sur le Grand Paris situés dans ou proche des stations.*



## Sont associés au projet

### 1 - Groupements

- Ass. française de l'excellence territoriale, AFET\*
- Académie des Technologies,
- Advancity, pôle de compétitivité de la ville numérique,
- Conf. Française pour l'Habitat, l'Urbanisme, l'Aménagement du Territoire et l'Environnement, COFHUAT\*,
- CCIP des Hauts de Seine, des Yvelines,
- Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France, CICF\*

### 2 - Collectivités territoriales

- Conseil Régional d'Ile de France, Ville de Paris, Agence de Développement du Val de Marne, Marne-la-Vallée Descartes Développement,
- Communes : Antony \*, Champs sur Marne, Forges les Bains \*, Marne la Vallée, Pantin, Rueil-Malmaison, Sceaux, Verrières le B.,
- C de Communes : Fontainebleau-Avon, Limours,
- C d'Agglomération : Hts de Bièvre, Clichy/Bois-Montfermeil,
- Député de la Lozère, P. Morel à l'Huissier\*, rapporteur télétravail pour le Premier Ministre, 2006.

### 3 - Entreprises

Alexandrie\*, Accenture, Atosorigin \*, Assecuris\*, Bouygues Immobilier, Bouygues Télécom, CentrEx\*, CISCO, CITICA, Easycare\*, Harras Nationaux, ICADE, I-porta, Intersphères, Néopole\*, Renault, SFR, Schneider Electric, Steelcase\*, RATP, Régus,

### 4 - Consultants, experts

Atemis, CK. Conseils\*, Chronos, Distance Expert\*, e-Synergie\*, Greenworking\*, LBMG Worklabs\*, Osphère, Rivoli, Tigris Carbon, Strategic-Scout, Tactis, Etc.

(\*) signature du manifeste ACTIPOLE21